

## **REGLEMENT D'UTILISATION DES COURTS DE TENNIS DE L'AFUL 1**

Les deux courts de tennis extérieurs constituent un espace privé, placé sous la protection et la surveillance de l'AFUL1 et de son Comité syndical. Chaque usager est garant du maintien en l'état, de la propreté de cet espace, ainsi que du matériel mis à disposition.

### **1/ Conditions d'accès et d'inscription :**

L'accès au terrain ne peut se faire qu'en possession d'une carte personnalisée avec photo et de la clef de l'entrée et ce de 6 h à 22 h.

#### Conditions d'accès :

- être majeur, ou accompagné d'un adulte pour les mineurs,
- être domicilié à la Commanderie des Templiers 1,
- accepter le présent règlement et s'engager à le respecter.

#### Inscription - Délivrance de la carte :

- formuler une demande écrite accompagnée d'un justificatif de domicile, du numéro du lot et d'une photo d'identité,
- adresser l'ensemble au syndic chargé des tennis,
- après réception de cette demande, la carte sera déposée à votre domicile accompagnée d'une clef fournie gracieusement. Une seconde clef coûte 40 €.

### **2/ Règles d'utilisation :**

Les courts de tennis sont exclusivement réservés à la pratique du tennis, le port de chaussures de sport est obligatoire.

Avant de jouer, les joueurs devront s'inscrire sur le tableau situé à l'intérieur des courts, sur la droite de la porte d'entrée. Ce tableau précise les horaires d'utilisation.

La réservation se fait par inscription des nom et numéro de lot dans la colonne du court concerné.

Il est possible de réserver la veille sur la feuille prévue à cet effet.

En cas de réservation, les joueurs devront être présents sur les lieux dans les 15 premières minutes. Après ce délai, la réservation sera considérée comme annulée et le court libéré.

La durée du jeu est fixée à une heure par carte, que ce soit en simple ou en double.

La clef des tennis permet également l'accès à l'aire de jeux enfants.

**Règlement mis à jour au Comité syndical du 9 juin 2023.**